



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

**AVIS PUBLIC**

**AVIS DE PROMULGATION DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 726**

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner, le 5 janvier 2026 :

**Règlement numéro 726 - abrogeant et remplaçant le règlement numéro 691  
concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du  
conseil municipal.**

Ce règlement a pour objet d'établir la rémunération des membres du conseil municipal.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 5655 route 112, Ascot Corner, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Ascot Corner, ce 12 janvier 2026.

  
Jonathan Piché  
Greffier-trésorier

---

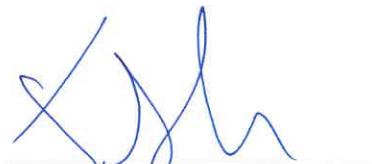
**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité d'Ascot Corner, MRC du Haut-Saint-François, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 12 janvier 2026, à chacun des endroits suivants :

- Porte de l'hôtel de ville
- Site internet de la municipalité

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Ascot Corner, ce 12 janvier 2026.

  
Jonathan Piché  
Greffier-trésorier